



## DOMAINE PUBLIC

### **Avis de publicité préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public**

(En application de l'article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques)

#### **Objet :**

La Commune de Bastia envisage de mettre à disposition un emplacement sur la place Saint Nicolas, de 200m<sup>2</sup>, pour la période de vacances scolaires de l'année 2023, pour l'installation d'un jeu gonflable, au profit d'un opérateur économique qui a manifesté son intérêt en ce sens. Le présent avis vise à recueillir toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

#### **Conditions de mise à disposition :**

Le candidat devra proposer l'installation d'un jeu gonflable dans la limite de la surface mise à disposition (200m<sup>2</sup>).

Le candidat s'engage à régler la redevance d'occupation du domaine public selon le tarif en vigueur, à savoir 500 euros par période de 15 jours correspondant à des vacances scolaires.

#### **Procédure :**

Toutes déclarations de manifestation d'intérêt concurrente doivent être adressées au service du domaine public, hôtel de ville, 20410 Bastia cedex, par courrier ou courriel à l'adresse suivante :

[domaine-public@bastia.corsica](mailto:domaine-public@bastia.corsica) sous la forme d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Lettre de demande
- Descriptif de l'installation et dimensions nécessaires + photos
- Attestation d'assurance
- Tarifs pratiqués
- Age du public visé

**Date limite de réception des réponses** : Lundi 21 novembre 2022.

*Mise en ligne le 24 octobre 2022*